



SUR LA ROUTE DU
HÉRISSON

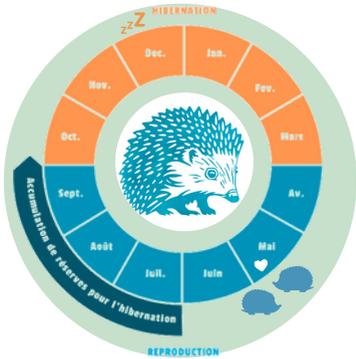


Agir pour
la biodiversité

LE HÉRISSON D'EUROPE

Le hérisson est une espèce parapluie : le protéger et protéger son habitat, c'est protéger de nombreuses autres espèces. On dit aussi de lui qu'il est une sentinelle : une population de hérissons en mauvais état est le signe de tout un écosystème en mauvaise santé.

Protégé par la loi, le hérisson vit en France en dessous de 1000 m d'altitude, dans les prairies, haies, jardins et zones urbaines. Son territoire s'étend sur environ 18 ha. Seul mammifère français doté de piquants (plus de 5000 !), il est facilement reconnaissable.



Animal nocturne, il parcourt jusqu'à 4 km par nuit !
Il hiberne de novembre à février dans un nid de feuilles et reprend ses déplacements au printemps, période où il est souvent victime d'écrasements routiers.



⚠ Chaque année, au moins 700 000 hérissons finissent aplatis sur les routes d'Europe, que ce soit en ville comme à la campagne. Ce chiffre astronomique donne la mesure du massacre, sans pour autant tenir compte d'autres menaces, comme les pesticides et la dégradation de son habitat, bien trop souvent fragmenté et imperméable.

LE PLAN DE SAUVEGARDE

Consciente des enjeux liés à la protection du hérisson d'Europe, la Métropole de Grenoble travaille avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes à la mise en place d'un plan de sauvegarde dédié au hérisson.

Le premier objectif de ce plan de sauvegarde a été d'identifier les zones de présence des hérissons (vivants et morts) sur le territoire métropolitain, grâce aux observations des habitants et aux analyses cartographiques de la LPO.

Le second objectif porte sur la mise en place d'actions concrètes pour préserver le hérisson lors de ses déplacements.

Habitants et communes sont invités à se mobiliser en faveur de la protection du hérisson, à travers la création de passages dans les jardins et de haies dans les parcs, tout en sensibilisant les usagers de la route aux risques d'écrasements.

J'AGIS POUR AIDER LE HÉRISSON

AVEC LA LPO

Vous habitez dans l'une des communes citées ci-dessous ?

La LPO a identifié des secteurs comme prioritaires dans certains quartiers pavillonnaires, pour la mise en place de passage pour le hérisson.

En quoi ça consiste ?

La LPO intervient dans les jardins pour réaliser des trous dans les murets et grillages afin d'y laisser un accès assez grand pour que le hérisson puisse se déplacer de jardin en jardin sans danger.

Ces aménagements ont déjà fait leurs preuves !

Contactez la LPO (isere@lpo.fr) si vous êtes intéressés.



Champagnier · Champ-sur-Drac · Corenc · Domène · Échirolles · Eybens · Fontaine · Fontanil-Cornillon · Gières · Grenoble · Jarrie · La Tronche · Le Gua · Meylan · Murianette · Saint-Egrève · Sassenage · Seyssinet-Pariset · Seyssins · Varcès-Allières-et-Risset · Vaulnaveys-le-Haut · Vif · Vizille

DANS MON JARDIN

Faciles à mettre en pratique, ces petits gestes vous permettent de garantir une source de nourriture saine pour le hérisson et la réussite de son cycle de vie sans danger.

- Pas de pesticides pour aider au développement des insectes dont il pourra se nourrir
- Pas de nourriture artificielle (lait, pain, croquettes)
- Gamelle d'eau peu profonde à disposition et régulièrement nettoyée
- Gare aux pièges au jardin : trous, déchets, piscine, animal de compagnie...
- Création d'un "hibernaculum" (tas de branches et de feuilles) pour son hibernation
- Attention lors du passage de la tondeuse (tondeuse automatique à bannir)



EN CAS DE RENCONTRE AVEC UN HÉRISSEON



Avant d'entreprendre quoi que ce soit, il est important d'observer l'animal et la situation. S'il n'y pas de danger imminent ou de blessure, l'animal doit être laissé tranquille. S'il faut le manipuler pour le déplacer en dehors d'une route par exemple, l'utilisation de gants est recommandée. En cas d'urgence seulement, le contact avec un centre de soins est primordial.

Au printemps et à l'été

Si l'animal semble blessé ou ne se déplace pas après plusieurs minutes, contacter un centre de soins.

Si ce sont des jeunes non blessés, rechercher le nid et les replacer avec des gants en attendant la mère. Si elle ne revient pas, contacter un centre de soins.

En automne et en hiver

Si le hérisson est trouvé endormi ou groggy dans un coin calme, il hiberne et ne doit pas être dérangé.

S'il est en train de se déplacer, il faut s'assurer qu'il est sans danger et le laisser poursuivre son chemin.

ACCUEILLIR LE HÉRISSEON, OUI ! L'ADOPTER, NON !

Le hérisson n'est pas un animal de compagnie. Il est facile d'adopter de mauvaises pratiques (nourrissage et ramassage d'individus), même avec de bonnes intentions. Ces mauvais réflexes peuvent, sur le long terme, imprégner voire domestiquer l'animal qui ne sera alors plus en capacité d'avoir un comportement social conforme à celui de son espèce. Le hérisson étant un animal sauvage intégralement protégé par la loi, il est donc formellement interdit de le garder captif.



CONTACT

isere@lpo.fr · 04 37 61 05 06
auvergne-rhone-alpes.lpo.fr



Agir pour
la biodiversité